



COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Quatrième session

Rome, 21-23 février 2023

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-3
II. État d'avancement du système d'information relatif aux ressources génétiques aquatiques (AquaGRIS).....	4-8
III. Indicateurs relatifs au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.....	9-16
IV. Calendrier de communication des informations.....	17-20
V. Prochaines étapes.....	21-23
VI. Indications que le Groupe de travail est invité à donner.....	24

I. INTRODUCTION

1. À sa 18^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a souligné qu'il était nécessaire de mettre au point des indicateurs quantifiables qui serviraient au suivi du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques (le Plan d'action mondial)¹ et a demandé que ceux-ci soient intégrés dans le système d'information mondial relatif aux ressources génétiques aquatiques sur lequel la FAO travaille actuellement, selon qu'il conviendra².

2. Le présent document rend compte de l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du système d'information relatif aux ressources génétiques aquatiques (AquaGRIS) créé par la FAO pour les ressources génétiques aquatiques d'élevage. En outre, il propose des indicateurs concernant les ressources et les processus sur lesquels les points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques doivent faire rapport à intervalles réguliers, dans le but de i) remédier au manque d'information sur les ressources génétiques aquatiques et ii) suivre efficacement la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les projets d'indicateurs proposés sont présentés dans le document *Draft indicators for monitoring the implementation of the Global Plan of Action for the conservation, sustainable use and development of aquatic genetic resources for food and agriculture* (projets d'indicateurs relatifs au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture) (CGRFA/WG-AqGR-4/23/4/Inf.1).

3. Par ailleurs, le présent document contient une proposition de calendrier pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, qui devrait être aligné sur l'élaboration du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION RELATIF AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES (AquaGRIS)

4. Selon le rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, le suivi des ressources génétiques aquatiques et la communication d'informations dans ce domaine sont actuellement insuffisants, en particulier aux niveaux inférieurs à celui de l'espèce. Certes les pays suivent la production aquacole par espèce ou groupe d'espèces et communiquent des informations à ce sujet à la FAO, mais ces systèmes de transmission de renseignements manquent de cohérence. En effet, quand ils ont communiqué leurs informations pour le rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, de nombreux pays ont répertorié des espèces d'élevage qui ne figurent pas dans les données nationales sur la production qu'ils transmettent régulièrement à la FAO, et inversement. Il est donc difficile d'accéder à des informations normalisées et fiables sur les ressources génétiques aquatiques. Ainsi, une des grandes priorités du Plan d'action mondial est de continuer d'exploiter et/ou de mettre en place, de promouvoir et d'institutionnaliser des systèmes d'information nationaux, régionaux et mondiaux normalisés permettant de recueillir, de valider et de communiquer des données sur les ressources génétiques aquatiques à des niveaux inférieurs à celui de l'espèce.

5. Comme il a été indiqué lors de sessions précédentes du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail)³, AquaGRIS a été mis au point pour remédier au manque d'information sur les ressources génétiques aquatiques qui a été constaté à l'échelle mondiale. Le système d'information met des éléments cruciaux à la disposition d'acteurs importants, notamment les responsables de l'élaboration des politiques, les gestionnaires de ressources, les chercheurs, les aquaculteurs et les organisations internationales ou régionales. AquaGRIS donne aux utilisateurs un accès à une base de données interrogeable d'organismes d'élevage primaires et secondaires, qui comprendra à terme des informations sur plus de 600 espèces aquacoles regroupées dans six catégories taxonomiques. Les

¹ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB9905FR>.

² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 59.

³ CGRFA/WG-AqGR-3/23/3.

utilisateurs peuvent analyser la diversité des organismes d'élevage aux niveaux national, régional et mondial et connaître la situation en matière de gestion de ces ressources.

6. Un prototype d'AquaGRIS⁴, lancé en mai 2022, permet d'accéder à des informations enregistrées par des experts des espèces et qui portent sur 114 espèces, dont des données provenant de plus de 41 pays. Le développement de la version complète d'AquaGRIS est en cours, laquelle comprendra des ajouts, principalement l'inclusion d'informations sur les ressources génétiques d'espèces sauvages apparentées à des organismes d'élevage et la mise au point de nouvelles interfaces élargies et améliorées pour la collecte, la validation et la consultation de données.

7. La collecte des données destinées à AquaGRIS sera coordonnée par les points focaux nationaux et consistera à recueillir des renseignements aux niveaux des espèces, des organismes d'élevage et des stocks sauvages. La saisie des données pourra être réalisée au moyen d'une interface web destinée à cette fin ou d'un questionnaire au format Excel pour ce qui concerne la collecte de données hors ligne.

8. Les données recueillies et stockées dans AquaGRIS portent spécifiquement sur la situation en matière de gestion durable des organismes d'élevage et des espèces sauvages apparentées. Bien qu'il soit déjà très complet et que sa portée soit relativement large, AquaGRIS ne couvre pas actuellement toutes les questions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en particulier celles qui relèvent du quatrième domaine d'action prioritaire (politiques, institutions et renforcement des capacités).

III. INDICATEURS RELATIFS AU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

9. Conformément au Plan d'action mondial et aux fins d'un suivi efficace de sa mise en œuvre, il est nécessaire de recueillir des informations qui ont trait à ses quatre domaines d'action prioritaires. Lors de l'élaboration des indicateurs relatifs au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, la FAO a examiné les quatre domaines d'action prioritaires et a étudié comment les progrès pouvaient être évalués de manière réaliste au regard des objectifs à long terme de chacun des domaines d'action prioritaires et des objectifs plus spécifiques liés aux 21 priorités stratégiques. Pour ce faire, l'Organisation a pris en compte les données collectées au moyen d'AquaGRIS et des données provenant d'autres sources d'information, l'objectif étant d'éviter de communiquer deux fois les mêmes renseignements et de réduire autant que possible la charge de travail des points focaux nationaux en matière de transmission d'informations. Les éléments ayant trait à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et qui ne sont pas couverts actuellement par AquaGRIS seront donc recueillis au moyen d'un questionnaire complémentaire.

10. Grâce à l'ensemble d'indicateurs proposés pour les ressources et les processus, un système de double suivi est suggéré: les pays communiqueront des informations, d'une part, sur les organismes d'élevage et les stocks sauvages au moyen d'AquaGRIS et, d'autre part, sur les activités réalisées pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial par l'intermédiaire du questionnaire. Ainsi, les indicateurs proposés entrent dans deux catégories différentes: les indicateurs relatifs aux ressources, qui permettent d'évaluer l'état des ressources génétiques aquatiques aux niveaux national, régional et mondial, tel qu'indiqué par les données figurant dans AquaGRIS, et les indicateurs relatifs aux processus, qui portent sur les processus nationaux, régionaux et mondiaux ayant trait à la gestion des ressources génétiques aquatiques. Les indicateurs qui concernent les objectifs de haut niveau à long terme sont nommés «indicateurs principaux». Les domaines d'action prioritaires 2 (conservation et utilisation durable) et 3 (mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture) sont dotés chacun de deux indicateurs principaux qui portent sur des aspects essentiels de leurs objectifs à long terme. Pour certaines priorités stratégiques, plusieurs indicateurs sont proposés.

11. Actuellement, les indicateurs de l'état des ressources génétiques aquatiques ne sont en général pas pris en compte dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des cibles du programme de la Convention sur la diversité biologique (CDB). L'examen et l'enrichissement des ODD menés actuellement et l'élaboration

⁴ <https://www.fao.org/fishery/aquagris/home> (en anglais).

d'indicateurs mondiaux de la biodiversité, en particulier pour la cible 4 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal⁵, peuvent être l'occasion d'aligner ces indicateurs sur ceux établis pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de mieux prendre en compte l'état des ressources génétiques aquatiques dans ces instruments internationaux.

Indicateurs relatifs aux ressources

12. Les données concernant les indicateurs relatifs aux ressources peuvent être communiquées directement par l'intermédiaire d'AquaGRIS. Le questionnaire d'AquaGRIS qui a été utilisé pour recueillir des données sur les espèces aquacoles, ainsi que les organismes d'élevage correspondants et les espèces sauvages qui leur sont apparentées, sera adapté de sorte que les données saisies dans AquaGRIS puissent être agrégées/quantifiées afin d'obtenir des indicateurs sur l'état des ressources génétiques aquatiques à leurs niveaux respectifs. Dans la version définitive d'AquaGRIS, l'interface de consultation des données en ligne permettra de produire des rapports sur l'état des indicateurs relatifs aux ressources.

13. Il est proposé que ces indicateurs s'appliquent aux priorités stratégiques qui relèvent des domaines d'action prioritaires 1, 2 et 3 (recensement, caractérisation et suivi; conservation et utilisation durable; mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture) et comprennent trois indicateurs principaux⁶.

14. Une fois que la version complète d'AquaGRIS sera opérationnelle, les points focaux nationaux sur les ressources génétiques aquatiques pourront produire des rapports sur les indicateurs relatifs aux ressources grâce à AquaGRIS. Des formations à l'utilisation d'AquaGRIS seront organisées à la suite de la mise en ligne de la version complète en 2023, dans le cadre de séminaires en ligne et, si possible, d'ateliers en présentiel.

Indicateurs relatifs aux processus

15. Les points focaux nationaux seront invités à faire rapport sur les indicateurs relatifs aux processus en répondant à un questionnaire qualitatif qui sera élaboré une fois les indicateurs parachevés. Ce questionnaire comprendra une échelle de notation («oui, existe déjà», «oui, en cours d'élaboration», «non, mais son élaboration est prévue» ou «n'existe pas et n'est pas prévu», par exemple) et sera accompagné de notes indicatives. Avant sa première utilisation, il sera mis à l'essai par les points focaux nationaux de sorte que toute ambiguïté ou difficulté particulière qui empêcherait de répondre à une question soit mise en évidence. À la demande de la Commission⁷, des questions relatives au changement climatique y seront ajoutées⁸.

16. Les indicateurs relatifs aux processus qui sont proposés, y compris trois indicateurs principaux, concernent les priorités stratégiques dans les quatre domaines d'action prioritaires⁹.

IV. CALENDRIER DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS

17. Pour ce qui est des indicateurs relatifs aux ressources, il est suggéré que les points focaux nationaux soient invités à actualiser tous les deux ans les informations nationales contenues dans AquaGRIS. Sur la base des données transmises par l'intermédiaire d'AquaGRIS, la FAO établira des rapports sur l'état et l'évolution des ressources génétiques aquatiques et en rendra compte au Groupe de travail et à la Commission à leurs sessions biennales.

18. S'agissant des indicateurs relatifs aux processus, il est suggéré que les points focaux nationaux soient invités à répondre au questionnaire tous les cinq ans. À partir des réponses aux questionnaires, la FAO établira des rapports intérimaires sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial tous les cinq ans, à l'intention du Groupe de travail et de la Commission. Un rapport sur deux concernant les indicateurs relatifs aux processus (soit un par décennie) alimentera directement l'évaluation mondiale suivante.

⁵ <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf>.

⁶ CGRFA/WG-AqGR-4/23/4/Inf.1.

⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 19.

⁸ CGRFA/WG-AqGR-4/23/5, *appendice I*.

⁹ CGRFA/WG-AqGR-4/23/4/Inf.1.

19. Compte tenu du calendrier fixé pour la mise au point des indicateurs et du système de suivi, il faudra peut-être reporter la publication du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et ajuster le Programme de travail pluriannuel¹⁰ en conséquence.

20. En outre, la FAO fera rapport sur ses activités à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial par les pays à chaque session du Groupe de travail et de la Commission.

V. PROCHAINES ÉTAPES

21. Après examen par le Groupe de travail, les indicateurs et les moyens de vérification correspondants seront examinés par le Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées du Comité des pêches. Les points focaux nationaux seront invités à formuler des observations sur les indicateurs et les moyens de vérification selon une procédure écrite et dans le cadre d'ateliers régionaux en ligne.

22. La période d'examen et d'affinement sera également une occasion d'examiner les indicateurs destinés au suivi du Plan d'action mondial dans le contexte des indicateurs approuvés pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB.

23. À l'issue du processus de consultation susmentionné, un ensemble d'indicateurs finaux, un calendrier de suivi et d'établissement des rapports, ainsi qu'un questionnaire, seront présentés aux sessions suivantes du Groupe de travail et de la Commission, pour examen.

VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

24. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- i) examiner et réviser, le cas échéant, les indicateurs et le calendrier proposé pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, pour examen par la Commission;
- ii) recommander que la Commission demande au secrétariat d'organiser des consultations supplémentaires, y compris des consultations en ligne des points focaux nationaux, sur les indicateurs proposés et sur un calendrier d'établissement de rapports par les pays, en vue de fournir ces documents lors de la 5^e session du Groupe de travail, pour examen;
- iii) recommander que la Commission demande à la FAO d'élaborer des directives pour l'établissement des rapports nationaux sur les indicateurs relatifs aux ressources et aux processus.

¹⁰ CGRFA/WG-AqGR-4/23/8.